



Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 7 juillet 2022

Réunion électronique du 7 juillet 2022

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Jean-Louis MAZZEO, Claude KEIME et Maxime RINIE.

La Commission Régionale des Compétitions homologue les résultats et les classements de l'ensemble des championnats régionaux de la saison 2021/2022 en date du 7 juillet 2022, sous réserve des procédures en cours.

Championnats Seniors

- **Championnat de Régional 3**

- a) **Accèdent en Régional 3**

- District Moselle : YUTZ US – METZERVISSE – CHATEL CONQUISTADORES – NOUSSEVILLER US 2 – VERNY - WALSCHEID

Championnats Jeunes

- **U15 GRAND EST ORANGE**

Pris note de la demande de rétrogradation du CSO Amnéville en U16R1.

La Commission Régionale des Compétitions après avoir éclusé les différentes possibilités de repêchage et de montées supplémentaires et après avoir constaté plusieurs retraits du championnat au-delà de la date règlementaire du 30 juin, décide de maintenir un groupe de 12 équipes pour la saison 2022/2023.

- **U19 REGIONAL 2**

Pris note des inscriptions des clubs de CHALONS ASPTT, SEDAN CS et CHARLEVILLE OCNA.

- **U18 REGIONAL 3**

Pris note du retrait de l'AGIIR FLORIVAL.

Acte le repêchage de VAL DE L'ORNE FC et de UCKANGE USAG afin de compléter le championnat au nombre de 46 équipes.

- **U14 REGIONAL 3**

Pris note du retrait de MONTIGNY METZ

Accession supplémentaire en U14R3 : REHON CS

Championnats Féminines

- **REGIONAL 2 F**

Pris note du retrait de STRASBOURG PIERROTS VAUBAN et acte le repêchage de l'ASL COUSSEY en tant que meilleur classé 9^{ème}.

- **REGIONAL U18R1 F**

Pris note du retrait du CSO AMNEVILLE et acte le repêchage de l'ES THAON.

sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

– Procédure d'appel

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex** ou à l'adresse électronique : **appel@lgef.fff.fr**, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

Le Président,

Gérard SEITZ

Le Secrétaire,

Bernard PAQUIN